

## PROCEDURE A SUIVRE

1. Le candidat transmet à l'employeur le « **pack entreprise** ».
2. L'employeur contacte son OPCO afin de vérifier les modalités et le niveau de prise en charge de la formation.
3. **L'employeur complète la fiche d'engagement** avec précision, et la retourne par mail (adresses mentionnées en haut de la fiche d'engagement) pour validation des missions par le responsable pédagogique.
4. Dès validation de la fiche d'engagement, le CFA transmet à l'employeur la convention de formation à signer ainsi que le CERFA pré-rempli pour la partie Formation et sa notice.
5. L'employeur renvoie au CFA par mail :
  - o la convention de formation signée et visée
  - o et le contrat d'apprentissage CERFA signé par les deux parties (l'employeur et le salarié)
6. Dès réception des documents ci-dessus, le CFA vise le CERFA et le renvoie à l'entreprise.



**Au plus tard dans les 5 jours suivant la date de début d'exécution du contrat, l'employeur doit déposer** le contrat d'apprentissage CERFA accompagné de la convention de formation conclue avec le CFA à son [opérateur de compétences \(OPCO\)](#) pour valider sa prise en charge financière. Les transmissions se réalisent par voie dématérialisée.

L'OPCO statue sur la prise en charge financière dans un délai de **20 jours** à compter de la réception de l'ensemble des documents.

**Autres démarches de la responsabilité de l'employeur :**

- Effectuer la **Déclaration Préalable à l'Embauche** (DPAE) auprès de l'URSSAF au plus tard 8 jours après la date du début du contrat. <https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf>
- Faire passer une **visite médicale d'embauche**.
- Nommer obligatoirement un maître d'apprentissage pour **encadrer l'alternant**.
  - ① **Des pièces justificatives pourront être demandées** (titre ou diplôme du MA, expérience professionnelle, fiche médicale, autorisation de travail pour les étrangers)
- Conserver une copie intégrale du dossier et donner une copie du contrat au jeune dès le démarrage.

## REMUNERATION DE L'ALTERNANT

**LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

- L'entreprise s'engage à verser un **saire mensuel** à l'apprenti qu'il soit en entreprise ou en centre de formation.

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les 21 ans et plus.

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC		
	de 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	43%	53%*	100%*
2 <sup>ème</sup> année	51%	61%*	100%*
3 <sup>ème</sup> année	67%	78%*	100%*

\* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

- **La rémunération des apprentis en 2<sup>ème</sup> année de BUT, en Licence Professionnelle et en 2<sup>ème</sup> année de Master correspond à une deuxième année de contrat.**
- **La rémunération des apprentis en 3<sup>ème</sup> année de BUT correspond à une troisième année de contrat.** [Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 \(JO du 31.3.20\)](#), art. 1



Avant de conclure un contrat d'apprentissage, renseignez-vous sur les règles prévues dans la convention collective ou dans l'accord spécifique appliqué dans votre entreprise.

En effet, des minima de rémunération plus élevés peuvent être prévus. N'hésitez pas à vous rapprocher des acteurs de l'apprentissage : OPCO ou chambre consulaire.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-apprentissage>

**GÉNÉRALITÉS**

**En cas d'absence non-justifiée de l'alternant (entreprise et centre de formation), l'employeur est en droit de faire une retenue sur salaire.**

# FICHE D'ENGAGEMENT 2023 / 2024

## LP MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS DANS LES ENERGIES RENOUVELABLES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE – SECTEUR PRIVÉ et EPIC



**ⓘ** Ce document doit obligatoirement être signé par tous les partenaires AU MINIMUM 8 jours avant le début du contrat et retourné à : [matthieu.pucel@iut-tarbes.fr](mailto:matthieu.pucel@iut-tarbes.fr)..... Copie à : [formation.continue@iut-tarbes.fr](mailto:formation.continue@iut-tarbes.fr)  
**ET IMPERATIVEMENT AVANT LA RENTREE**

### 1. L'APPRENTI

NOM et Prénom : ..... Date de naissance : .....

E-mail : ..... Tél. (portable) : .....

### 2. L'ENTREPRISE

Raison sociale : .....

Adresse : .....

CP : ..... VILLE : .....

Activité de l'entreprise : .....

SIRET : ..... Code NAF : ..... Effectif du site : .....

**Code IDCC obligatoire** : .....

OPCO (Opérateur de Compétences) : .....

Nom du Responsable des Ressources Humaines : .....

E-mail : ..... Tél. : .....

Nom du contact administratif pour la mise en place du contrat : .....

.....

E-mail : ..... Tél. : .....

### 3. LE CONTRAT

Type de contrat :  CDD  CDI Dates du contrat : Du .....au .....

**Fin du contrat : doit inclure la date de la soutenance**

Nom du maître d'apprentissage : ..... Poste occupé : .....

E-mail : ..... Tél. : .....

Missions confiées à l'apprenti (Vous pouvez joindre une fiche descriptive plus détaillée) : .....

.....

.....

.....

.....

### 4. LA FORMATION (informations utiles pour renseigner le contrat)

Ets de formation responsable : **CFA de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier MFCA – 31062 TOULOUSE Cedex 9**

N° SIRET de l'organisme de formation : **193 113 842 00010**

N° UAI de l'établissement : **0312499Y**

Code du diplôme : **250 227 70** N° Fiche RNCP : **30073**

Dates de la formation : **Du 25/09/2023 au 30/08/2024** (640 h)

### 5. LE FINANCEMENT

Les contrats sont financés par les OPCO sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par la branche professionnelle dont relève l'entreprise.

Le conseil d'administration de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier a adopté en séance du 12 décembre 2022 une note tarifaire qui indique que **pour une entreprise de plus de 250 salariés l'Université facturera un reste à charge à l'employeur si ce niveau de prise en charge est en deçà du tarif plancher annuel, affiché à 7100 €, pour une formation de niveau Licence pour l'année 2023-2024.**

*Pour plus de précisions concernant le montant de prise en charge de la formation, veuillez contacter votre OPCO.*

### 6. CONTACTS UNIVERSITAIRES

Responsable formation : Matthieu PUCEL ..... [matthieu.pucel@iut-tarbes.fr](mailto:matthieu.pucel@iut-tarbes.fr)..... Tél. : 05 62 44 42 60

Service Formation Continue et Alternance ..... [formation.continue@iut-tarbes.fr](mailto:formation.continue@iut-tarbes.fr)..... Tél. : 05 62 44 64 54

A ..... le .....

**Signature et Cachet de l'entreprise :**

**Signature du Responsable de la formation IUT :**

Semaine	Dates			ENTREPRISE	I.U.T.	Remarques
35	1-sept.-23	au	1-sept.-23			<i>Début contrat 01-sept</i>
36	4-sept.-23	au	8-sept.-23			
37	11-sept.-23	au	15-sept.-23			
38	18-sept.-23	au	22-sept.-23			
39	25-sept.-23	au	29-sept.-23			<i>Rentrée universitaire</i>
40	2-oct.-23	au	6-oct.-23			
41	9-oct.-23	au	13-oct.-23			
42	16-oct.-23	au	20-oct.-23			
43	23-oct.-23	au	27-oct.-23			
44	30-oct.-23	au	3-nov.-23			
45	6-nov.-23	au	10-nov.-23			
46	13-nov.-23	au	17-nov.-23			
47	20-nov.-23	au	24-nov.-23			
48	27-nov.-23	au	1-déc.-23			
49	4-déc.-23	au	8-déc.-23			
50	11-déc.-23	au	15-déc.-23			
51	18-déc.-23	au	22-déc.-23			
52	25-déc.-23	au	29-déc.-23			
1	1-janv.-24	au	5-janv.-24			
2	8-janv.-24	au	12-janv.-24			
3	15-janv.-24	au	19-janv.-24			
4	22-janv.-24	au	26-janv.-24			
5	29-janv.-24	au	2-févr.-24			
6	5-févr.-24	au	9-févr.-24			
7	12-févr.-24	au	16-févr.-24			
8	19-févr.-24	au	23-févr.-24			
9	26-févr.-24	au	1-mars-24			
10	4-mars-24	au	8-mars-24			
11	11-mars-24	au	15-mars-24			
12	18-mars-24	au	22-mars-24			
13	25-mars-24	au	29-mars-24			
14	1-avr.-24	au	5-avr.-24			
15	8-avr.-24	au	12-avr.-24			
16	15-avr.-24	au	19-avr.-24			
17	22-avr.-24	au	26-avr.-24			
18	29-avr.-24	au	3-mai-24			
19	6-mai-24	au	10-mai-24			
20	13-mai-24	au	17-mai-24			
21	20-mai-24	au	24-mai-24			
22	27-mai-24	au	31-mai-24			
23	3-juin-24	au	7-juin-24			
24	10-juin-24	au	14-juin-24			
25	17-juin-24	au	21-juin-24			
26	24-juin-24	au	28-juin-24			
27	1-juil.-24	au	5-juil.-24			
28	8-juil.-24	au	12-juil.-24			
29	15-juil.-24	au	19-juil.-24			
30	22-juil.-24	au	26-juil.-24			
31	29-juil.-24	au	2-août-24			
32	5-août-24	au	9-août-24			
33	12-août-24	au	16-août-24			
34	19-août-24	au	23-août-24			
35	26-août-24	au	30-août-24			<i>Soutenances 29 - 30 août</i>

# Licence Professionnelle M3ER

## Mention Gestion et maintenance des installations énergétiques

### Parcours Maintenance et Exploitation des Équipements dans les Énergies Renouvelables

---

#### Public visé

Tous publics

#### Prérequis

Bac+2 (BTS, DUT, L2,...)

Niveau BAC avec expérience professionnelle et validation des acquis professionnels (VA-85)

Jury d'admission sur dossier après entretien individuel.

#### Objectifs

Former des cadres intermédiaires capables de piloter et d'assurer la maintenance d'unités de production d'énergies renouvelables (essentiellement dans les domaines du photovoltaïque, de l'éolien, de la micro-hydraulique).

Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur niveau 6 (anciennement niveau II), inscrit au RNCP (Fiche N° 30073- <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/30073>)

#### Compétences visées :

- Reconnaître, à l'aide de plans ou schémas techniques de l'installation, les différents organes d'une unité de production (organes de stockage, de conversion et de transport de l'énergie ; organes de commande et de supervision ; organes de sécurité), afin d'appréhender son fonctionnement et d'identifier un organe défaillant. (maîtrise)
- Diagnostiquer la cause et le niveau de gravité de la défaillance d'un organe par la mise en œuvre de moyens de contrôles non destructifs (contrôle électrique, analyse vibratoire, thermographie, analyse d'huile...). (application)
- Organiser et optimiser la gestion d'un stock de pièces détachées et/ou de consommables à partir d'un outil de GMAO pour réduire les délais d'intervention et les coûts de stockage. (application)
- Analyser les données d'exploitation à partir des outils de mesure, supervision ou monitoring de l'installation pour garantir la disponibilité et le rendement optimal de l'unité de production. (notion)
- Définir une stratégie de maintenance préventive et/ou corrective à partir des données d'exploitation et des moyens matériels et humains à disposition : organisation et planification des interventions, évaluation des coûts et délais de remise en état, rédaction de fiches de procédure. (notion)
- Coordonner des opérations de maintenance faisant appel ou non à des sous-traitants, en assurant la sécurité des opérateurs. (notion)
- Comprendre au moins l'anglais et s'exprimer aisément à l'oral et à l'écrit dans cette langue en particulier pour obtenir une aide technique (« hotline ») ou rendre compte d'une intervention et/ou de l'état d'un équipement (application)
- Conduire un projet par la mise en œuvre d'outils de planification de tâches, de communication et de gestion de projet en y intégrant les contraintes de délais et de budget pour répondre à un cahier des charges établi avec un acteur professionnel du secteur ENR. (application)
- Travailler en équipe par la réalisation de travaux de groupe, en particulier la conduite de projet. (application)
- Respecter les règles de sécurité au travail pour les travaux en hauteur (application), les interventions sur des systèmes électriques BT (application) ou HT (notion), et s'équiper des EPI (Equipements de Protection Individuel) adaptés (application)

#### Lieu de formation

- Département GMP - IUT de TARBES – 1 rue Lautréamont – 65000 TARBES

#### Déroulement de la formation

- De Septembre à Juin
- 450 h de formation théorique + 190 h de projet tutoré + 33 semaines en entreprise.
- Formation en continu ou en alternance
- Ce diplôme est accessible en VAE.

#### Equipe pédagogique

Responsable pédagogique : Matthieu PUCEL

Email : [matthieu.pucel@iut-tarbes.fr](mailto:matthieu.pucel@iut-tarbes.fr)

Enseignants chercheurs (30%), enseignants (20%) et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation (50%).

Mise en place d'un comité de pilotage de la Licence Professionnelle, incluant usagers, professionnels et enseignants. Il permet de prendre en compte les avis des usagers, les résultats de l'enquête en fin de formation, les évolutions des métiers concernés recensées par les entreprises représentées.

## Méthodes et moyens pédagogiques

**Méthodes :** Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences. L'assiduité est obligatoire. Elle fait l'objet de listes d'émargement par demi-journées.

**Moyens pédagogiques adaptés :** Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

**Nombre de personnes par groupe :** en moyenne 24 personnes

## Evaluation de la formation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les coefficients et pondérations sont votés en début d'année par le « Comité de pilotage » et votés en CFVU de l'Université.

**Règles de délivrance du diplôme :** La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage. (Cf article 10 de l'Arrêté du 17-11-99).

## Contenu de la formation

Libellé	ECTS	Volume horaire
<b>SEMESTRE 5</b>	<b>30</b>	<b>366</b>
<b>UE0 : Remise à niveau</b>	<b>0</b>	<b>44</b>
Connaissances générales en Mécanique	0	20
Connaissances générales en Electricité	0	24
<b>UE1 : Identifier les différents organes constitutifs des unités de production d'électricité éoliennes, hydroélectriques et photovoltaïques</b>	<b>6</b>	<b>88</b>
Production d'électricité éolienne, hydroélectrique et photovoltaïque : stockage, conversion et transport de l'énergie	2,5	44
Organes constitutifs des unités de production ENR	2,5	44
Contexte de la transition énergétiques, filières énergétiques	1	8
<b>UE2 : Définir un plan et une stratégie de maintenance</b>	<b>5</b>	<b>68</b>
Connaissances générales en maintenance	0	12
Stratégie de maintenance : principes de base	2	16
Stratégie de maintenance : les outils d'analyse et de décision	3	40
<b>UE3 : Intervenir en sécurité pour prévenir, diagnostiquer ou réparer une défaillance technique</b>	<b>9</b>	<b>114</b>
Sécurité : Formation aux risques électriques	1	12
Sécurité : Formation au travail en hauteur	1	12
Intervention et diagnostic sur les installations hydroélectriques, éoliennes et photovoltaïques	7	90
<b>UE4 : Exploiter une unité de production ENR</b>	<b>5</b>	<b>52</b>
Asservissement, automatisme et supervision	2	22
Outils de gestion et d'analyse des données d'exploitation spécifiques	3	30
<b>UE5 : Communiquer et valoriser la présentation de son travail</b>	<b>5</b>	<b>84</b>
Anglais technique	2	32
Informatique appliqué	1,5	24
Communication professionnelle	1,5	20
<b>SEMESTRE 6</b>	<b>30</b>	<b>84</b>
<b>UE1 : PROJET TUTEUR</b>	<b>12</b>	<b>190</b>
<b>UE2 : ENTREPRISE</b>	<b>18</b>	<b>33 semaines</b>